

# Vincent et Louise, chemins convergents d'une fidélité créatrice et audacieuse

par Benito Martínez Betanzos, C.M.

Nous croyants, sommes convaincus que toute personne qui vient à l'existence doit rendre gloire à Dieu par sa vie et doit étendre son Royaume parmi les hommes. Nous disons aussi que chacun doit parvenir à cet objectif d'une manière propre, en accord avec sa personnalité et les situations familiales et sociales qui enveloppent son existence. C'est ce que nous appelons sa vocation. Je pense que *la fidélité consiste avant tout : à demeurer fidèle à sa vocation.*

Il n'y a aucun doute qu'en choisissant une forme de vie précise, il faut avoir présent l'invitation de Jésus à le suivre et à continuer sa mission. L'invitation est claire, mais générale: « Celui qui veut me suivre... ». Mais la réponse à l'appel de Dieu ne peut être une réponse désincarnée; au contraire, la réponse que donne chacun tient compte d'un ensemble de circonstances personnelles, familiales et sociales. Mais ce qui est naturel est que Dieu manifeste sa volonté à chacun par le moyen de la nature qu'Il a créée pour que chacun puisse étendre le Royaume de Dieu, se sanctifier et rencontrer le bonheur. Mais l'appel de Dieu ne se manifeste pas de façon évidente et l'homme peut conserver le doute sur la volonté concrète de Dieu. Dieu respecte la faculté d'initiative rationnelle de la liberté humaine et accepte comme volonté divine la réponse qu'il donne, quelle qu'elle soit; mariage, sacerdoce, vie religieuse, si elle est donnée avec un cœur droit et en accord avec la raison. *La fidélité est la réponse, selon les situations personnelles, familiales et sociales, que nous donnons à Dieu qui nous parle par les événements de la vie.*

Plus précisément, nous savons que le salut des pauvres est primordial pour la gloire de Dieu et l'extension de son Royaume; plus simplement, nous disons que Dieu a eu besoin d'un prêtre et d'une veuve pour fonder les Charités, la Congrégation de la Mission et les Filles de la Charité, pour sauver les pauvres par elles. Il a porté son attention sur Vincent de Paul et Mademoiselle Le Gras, sachant qu'ils allaient se rencontrer à Paris.

Consciemment ou inconsciemment, la réponse qu'ont donnée ce prêtre et cette femme à la grâce de la vocation s'est fait au cœur de leur condition sociale et des coutumes de la société française du XVII<sup>ème</sup>, en sachant à quoi ils s'engageaient et avec le désir de demeurer fidèles à leurs obligations. Et Dieu accueillit ces réponses comme bonnes.

## Saint Vincent

La famille de Paul, bien qu'elle ait eu de pauvres ressources, comme tous les paysans, en temps de guerres ou de mauvaises récoltes, n'était pas pauvre. Du côté maternel, les Moras étaient des bourgeois et les Seigneurs de Peyroux<sup>1</sup>, à 20 km au sud de Dax. Plusieurs frères de sa mère étaient avocats et fonctionnaires. Du côté paternel, les Paul étaient des paysans dotés de terres, de forêts et de troupeaux : à Pouy et dans les environs de Dax. Mais, comme toutes les familles, la famille Paul-Moras a voulu améliorer sa situation sociale, elle a choisi un de ses membres pour qu'il la fasse progresser par la carrière ecclésiastique.

Présenter un membre de la famille pour être prêtre était réalisable seulement parce que la famille avait de l'influence dans l'attribution des bénéfices cléricaux qui revenait au Pape, au roi, aux nobles, à la bourgeoisie et au haut clergé. La famille de Paul-Moras avait une catégorie sociale qui lui permettait d'y prétendre. A cette époque, le sacré imprégnait tout, sans aucune distinctions : le social, le politique et le religieux<sup>2</sup>, et le sacerdoce était considéré comme un mélange d'emploi terrestre et de ministère ecclésiastique, avoir ou ne pas avoir la vocation dépendait du bénéfice familial et des besoins de l'Église. Saint Thomas et le Concile de Trente demandaient seulement au prêtre une moralité de vie et la science pour déployer son ministère<sup>3</sup>. Vincent a accepté d'être prêtre par fidélité à la catégorie sociale de sa famille et à lui-même, sans rompre la fidélité qu'il devait à Dieu en tant que catholique.

La famille de Paul-Moras, sur proposition de Monsieur Comet, le considéra capable de poursuivre les études ecclésiastiques et de parvenir haut dans l'Église. Lorsque à quinze ans, il partit étudier au

---

<sup>1</sup> CHARLES BLANC, « La parenté de Monsieur Vincent », en *Bulletin de la Société de Borda*, 1960, ps. 116 ss.

<sup>2</sup> Voir MARCEL GAUCHET, *El desencantamiento del mundo*, Trotta/Universidad de Granada 2005.

<sup>3</sup> *Somme Théologique*, Supl. 31, 1-2 y q. 36; Concile de Trente, Session XXIII, Décrets sur la réforme, cp. XIV; c. 12-13 de ref.

collège des Franciscains de Dax, il termina trois cours en deux ans seulement et se prépara à étudier la théologie. Ceci suppose que lorsqu'enfant, il gardait les troupeaux, il eut probablement un professeur particulier durant les périodes qu'il passait dans la maison de ses grands parents maternels. Il n'est pas surprenant que le juge Comet le considère capable d'être précepteur de ses enfants.

D'autre part, ils remarqueront ses qualités de piété. Bien que par la suite étant de caractère sombre, dur et brusque, il avait un tempérament affectueux et miséricordieux<sup>4</sup>. Il était un bon jeune qui pensait remplir fidèlement les obligations sacerdotales et sans doute aussi le destin que Dieu, par sa famille et les circonstances sociales, lui avait offert. La fidélité de Vincent de Paul n'a pas été le fruit d'une conversion-rupture, mais l'évolution naturelle de sa situation personnelle dans une famille d'agriculteurs du sud-ouest de la France au XVII<sup>ème</sup><sup>5</sup>.

## Fidélité à Dieu

Ce fut la première fidélité de Vincent de Paul : il a décidé d'accomplir tout le temps les engagements de chaque instant, conformément au projet que Dieu lui présentait aux moyens des événements de la vie. Sa fidélité, a été une réponse consciente et raisonnable en la confiance que Dieu avait déposé en lui par sa famille et la société. Avec Ricœur, nous pourrions dire, que saint Vincent *transforma le hasard de sa destinée en une fidélité à un choix permanent*, il a essayé d'être fidèle à Dieu empli de cette conviction.

---

<sup>4</sup> Une dévotion infantile à la Vierge, offrandes d'une poignée de farine ou de 30 sols aux pauvres, les larmes lorsque récemment ordonné il va à Rome voir le tombeau des apôtres, pleure lorsqu'il visite ses parents et renonce à les aider économiquement. Abelly raconte qu'en 1650 monsieur de Fresne lui a donné mille livres pour aider ses parents, dépouillés de tout par les soldats, quand peiné le saint accepta, il dit : « Pensez-vous que je n'aime pas mes parents ? J'ai tous les sentiments de tendresse et d'affection que tout un chacun peut avoir pour les siens, et cet amour naturel me pousse suffisamment pour que je les aide, mais je dois travailler selon les mouvements de la grâce, et non pour ceux de la nature, et penser aux pauvres les plus abandonnés, sans m'arrêter aux liens de l'amitié, ni de la parenté » (ABELLY, L. 3<sup>o</sup>, chap. XIX, p. 293). Ou le fait de ce prêtre que saint Vincent avait sauvé la vie et qui avait abandonné la Congrégation, il demanda plusieurs fois sa réadmission, mais en vain. Il a eu alors l'idée de rappeler au saint le service qu'il lui avait offert. Devant ce souvenir, le saint se laissa toucher et lui répondit : « Venez, père, et nous vous recevrons à bras ouverts » (COLLET, V, 516).

<sup>5</sup> BENITO MARTÍNEZ BETANZOS, C.M., « La santidad en san Vicente de Paúl », en *Urgencias pastorales de la Familia Vicenciana. XXXII Semana de Estudios Vicencianos*, CEME, Salamanca, 2007, ps. 15-54.

Parfois, nous avons l'impression que saint Vincent considérait la nature comme programmée par Dieu pour le bonheur, et que la fidélité à Dieu consistait à vivre selon la nature humaine, accomplissant ainsi sa volonté<sup>6</sup>.

Ce contexte pourrait expliquer que, lorsqu'il va à son village en 1623, il est tourmenté par l'idée d'avoir été infidèle aux engagements familiaux et qu'il manquait à la justice, car nous pouvons supposer que ses frères lui ont mis en évidence qu'ils avaient fait un investissement dans sa formation, jusqu'à vendre une paire de bœufs, pour qu'il puisse étudier. Comme c'était une façon d'investir l'argent à cette époque, en plus de l'affection qu'il avait pour sa famille, il a dû être perturbé par ce manque de loyauté qu'il commettait envers eux. D'un autre côté, il pensait qu'avant tout, il devait être fidèle à l'engagement qu'il avait pris avec Dieu, car il était prêtre, *et un ecclésiastique qui a quelque chose le doit à Dieu et aux pauvres* (VP XII, 219). Pour mettre sa conscience en paix et être fidèle aux engagements, il céda à ses frères tous les biens qu'il avait hérités de ses parents, ainsi que neuf cent livres (VP XIII, 61 ss.).

Cependant, il est difficile d'être fidèle à Dieu lorsque la volonté de Dieu ne se manifeste pas clairement dans les événements de la vie et que l'intelligence humaine doit chercher et la liberté exécuter pour suivre Jésus sous la conduite de l'Esprit-Saint. C'est donc, lorsque nous découvrons que l'univers que Dieu a créé est conduit rationnellement, que la volonté divine désire que l'homme — partie de la création — agisse et se gouverne par la raison. Le saint, déduisait que tout ce qui est raisonnable est volonté de Dieu, car Dieu ne peut se contredire (cf. VP I, 173; VP IX, 385). Il en vient à conclure qu'être fidèle à Dieu est être fidèle à sa raison personnelle, jusqu'au point qu'en instance ultime, c'est l'homme de bonne volonté qui discerne, décide et agit, convaincu d'accomplir la volonté divine, si sa conscience est guidée par la raison et par la prudence<sup>7</sup>.

<sup>6</sup> VP IX, 526 s.; VP X, 55.

<sup>7</sup> Conférence du 7 mars 1659 *sur la conformité à la volonté de Dieu* (VP XII, 150 ss.). Voir la pieuse astuce que le saint adresse au jeune supérieur Durand : « Il appartient au supérieur de pourvoir non seulement aux choses spirituelles, mais qu'il doit aussi étendre ses soins aux choses temporelles; car, comme ceux qu'il a à conduire sont composés de corps et d'âme, il faut aussi qu'il pourvoie aux besoins de l'un et de l'autre, et cela à l'exemple de Dieu, qui..., outre, dis-je, ces divines opérations ad intra, il a créé le monde ad extra et s'occupe continuellement à le conserver avec toutes ses dépendances, et produit, toutes les années, de nouveaux grains sur la terre, de nouveaux fruits sur les arbres, etc... Cette considération me semble bien puissante pour vous faire comprendre que l'on ne doit pas seulement s'appliquer à ce qui est relevé, comme sont les fonctions qui regardent les choses spirituelles, mais qu'il faut

Quelques biographes<sup>8</sup>, considéraient la fondation des Charités, de la Congrégation de la Mission, des Filles de la Charité, des Exercices aux ordinands ou les Conférences des mardis, comme le résultat immédiat d'un événement, concluant que pour saint Vincent, être fidèle à la raison se confond avec être fidèle à *l'expérience divine vécue dans chaque événement de la vie pour rendre heureux les exclus*. Car le programme que Dieu a disposé dans la création est un programme d'amour pour le bien des pauvres, et cette volonté divine passe avant toute autre.

Bien que de famille modeste, Vincent de Paul a vu les pauvres depuis son enfance, et lors de sa captivité à Tunis, il a souffert la pauvreté dans sa propre chair. Il a échappé de l'esclavage, arriva à Paris et, sous l'influence de Bérulle, s'est livré à l'oraison. Dans une nuit mystique, il a découvert qu'il ne pouvait pas se désintéresser des pauvres et était obligé de les aider personnellement. Si jusqu'alors sa fidélité consistait à être fidèle à lui-même et la catégorie sociale de sa famille, selon la raison, depuis la Nuit Mystique sa fidélité devient l'obligation personnelle de sauver les pauvres. Ce sera son nouvel accomplissement.

## Sainte Louise

C'est un peu la même chose qui se produit avec la fidélité de sainte Louise. Dans un temps de la vie dans laquelle les êtres humains considèrent la volonté de Dieu comme déterminante, mademoiselle Le Gras, à ses 16 ans, se présente chez les Capucins pour qu'ils lui expliquent pourquoi sa vie est emplie de souffrances, et ils lui disent que cela se trouve dans les plans éternels de Dieu. Pour elle, ce n'est

---

encore qu'un supérieur, qui représente en quelque façon l'étendue de la puissance de Dieu, s'applique à avoir le soin des moindres choses temporelles, n'estimant point que ce soin soit une chose indigne de lui. Donnez-vous donc à Dieu pour procurer le bien temporel de la maison où vous allez. Le Fils de Dieu, dans le commencement qu'il envoya ses apôtres, leur recommanda de ne point porter d'argent; mais ensuite, comme le nombre de ses disciples s'accrut, il voulut qu'il y en eût un de la troupe *qui loculos haberet*, et qui eût soin non seulement de nourrir les pauvres, mais même qui pourvût aux nécessités de sa famille. Bien plus, il souffrit que des femmes allassent à sa suite pour la même fin, *quae ministrabant ei*; et s'il ordonne dans l'Évangile de ne se point mettre en peine du lendemain, cela se doit entendre de ne point avoir trop d'empressement ni de sollicitude pour les biens de la terre, et non pas absolument de négliger les moyens de la vie et du vêtement; autrement, il ne faudrait point semer» (VP XI, 350).

<sup>8</sup> CHALUMEAU - DUGRIP - MORIN - RENOARD - SYLVESTRE, *Vincent de Paul, son Expérience Spirituelle et la nôtre* (Document pour l'Assemblée Générale des Prêtres de la Mission de 1980).

pas un déterminisme, librement et volontairement, elle décide de *collaborer fidèlement* pour que s'accomplisse le dessein de Dieu que l'on nomme vocation. C'est sa fidélité principale. Dans cette *collaboration* elle rencontre les réponses aux questions que lui livre sa mystérieuse existence : fille illégitime d'un ou d'une Marillac qui ne la reconnaît pas, accueillie comme fille par le chef de la *Famille* Louis de Marillac, éduquée dans le meilleur couvent-collège de Paris et ses environs, mais exclue de la famille par les Marillac et par les lois civiles de la mort de Louis, au point de lui faire dire que *Dieu depuis sa naissance lui avait donné une croix qui ne l'abandonnerait jamais* (SLM A 29) ; formée dans un internat séculier en vue de lui offrir un mariage bourgeois, elle désira devenir capucine et fit le vœu d'être religieuse, mais les Marillac l'obligèrent à se marier avec un fonctionnaire de la classe moyenne, Antoine Legras, pour améliorer ainsi la position politique des Marillac. Lorsqu'elle a 34 ans, elle devient veuve avec un enfant de 12 ans<sup>9</sup>.

Cinq ans avant la mort de son mari, l'Esprit-Saint la conduit à une Nuit Mystique et lui communique ce dont elle avait besoin pour fonder les Filles de la Charité. Elle ne le comprit pas sur le champ. Elle crut seulement qu'elle avait été infidèle à Dieu en ne devenant pas religieuse et en s'étant mariée. Cette infidélité va la tourmenter de nombreuses années.

En 1642, le toit de la salle de réunion de la Maison des Filles de la Charité s'effondra et personne ne mourut parce que la réunion avait été supprimée. Trois ans plus tard, lorsqu'elle apprend la mauvaise vie de son fils et que la Compagnie passe sous l'Autorité de l'Archevêque de Paris, elle pense que la Compagnie avait été sauvée (SLM A 75). Lorsqu'elle parvient à 54 ans, elle fait la relecture de sa vie passée, qui lui met en évidence comment Dieu l'a guidée à rencontrer Saint Vincent pour fonder la Compagnie des Filles de la Charité sans avoir compris au début le pourquoi des choses. Elle comprend maintenant l'utilité de s'être préparée dans le couvent-collège de Poissy et aux tâches de la maison dans un internat pour les posséder et pouvoir les enseigner aux Filles de la Charité. Elle commença à écrire un journal spirituel et se rendit compte qu'elle s'était conformée fidèlement au dessein de Dieu, avant de connaître Vincent de Paul, d'une manière inconsciente, simplement parce qu'elle le rencontrait dans les événements de la vie. Aujourd'hui, avec elle, nous comprenons, que Dieu lui donnait le charisme de fondatrice, précisément parce qu'elle était veuve et avait une vie appropriée et

---

<sup>9</sup> BENITO MARTÍNEZ BETANZOS, C.M., *Empeñada en un paraíso para los pobres*, CEME, Salamanca, 1995 (Vida de santa Luisa de Marillac).

pour qu'elle le mette en œuvre, Il lui présente le grand directeur spirituel, Vincent de Paul.

C'est la première fidélité que nous découvrons aussi chez sainte Louise: collaborer avec le dessein éternel de Dieu sur elle et être fidèle à ce qu'il dit par les événements de la vie et l'oraison.

Dans son Projet personnel, il apparaît une fidélité statique pour se sauver elle-même et sauver son fils. Durant cette étape, les pauvres n'apparaissent presque pas. Cependant, vient un temps où la vie de Louise de Marillac et sa personne s'identifient avec les pauvres. C'est saint Vincent qui le lui transmet. Sa fidélité sera chaque fois plus créatrice et se référera à l'engagement de servir les pauvres par la Compagnie à laquelle elle appartient. Elle a 54 ans lorsqu'elle se rend compte que Dieu la sort de la Nuit mystique pour qu'elle lui soit fidèle d'une façon plus créative: en servant les pauvres, bien qu'elle ne le comprenne pas encore.

### **Fidélité créatrice et audacieuse**

Certainement, bien que sous des éclairages différents, les deux saints ont eu une fidélité créatrice et audacieuse envers les pauvres, en s'appuyant sur la fidélité de Dieu qui leur parlait par les événements ordinaires. Désirant être fidèles à ce langage divin, que Saint Vincent appelait Providence, ils se sont appuyés sur tout ce qui existait alors. Parce que la fidélité suppose un passé, un présent et un avenir. Saint Vincent voulait être fidèle en tout moment à l'engagement survenu durant la nuit mystique, avec le désir de le réaliser toute sa vie durant. Sainte Louise, de la même façon, n'a jamais abandonné l'engagement qu'elle avait pris avec les pauvres, lorsqu'en mai 1629 elle s'est offerte à Dieu pour les servir. Mais la fidélité aux pauvres suppose la recherche des moyens les plus précieux et les plus utiles, bien qu'ils existent déjà et que d'autres n'aient pas su les utiliser. *C'est ce génie qui rend la fidélité créatrice.*

Nous pouvons noter que saint Vincent ne fut pas un inventeur de génie, mais un innovateur génial. La plus grande part de ses œuvres avait déjà été inventée bien longtemps avant lui, mais il est parvenu à les renforcer. L'archétype des trois grandes fondations — Charité, Congrégation de la Mission et Filles de la Charité — était un idéal qui fomentait dans la chrétienté depuis des siècles, bien que personne ne soit parvenu à l'établir de façon durable.

Saint Vincent eut quelque chose que ses prédécesseurs n'avaient pas. Joint à une psychologie prudente de paysan qui sait attendre, ceci était constitué d'un ensemble de circonstances appropriées et l'attente du moment opportun pour ne pas aller plus vite que la Pro-

vidence. Saint Vincent avait confiance en la Providence qui se manifestait à lui en tout ce qui lui survenait et il voulait être fidèle à cette Providence, transmettant cette fidélité à sainte Louise, une femme énergique, rapide et vive. Nous pouvons dire, que tous les deux ont compris *qu'une fidélité créatrice exige de l'audace pour être mise en œuvre, la ténacité pour ne pas abandonner et la perspicacité pour ne pas affronter l'Église ni les pouvoirs civils*. Nous pouvons le constater dans chaque fondation.

## Les Charités

Les Charités existaient déjà, c'était une lente évolution des béguinages du Moyen-âge. Elles étaient nées pour défendre les professions contre l'exercice illégal ; elles avaient par la suite introduit dans leurs statuts l'aide aux veuves et aux orphelins des artisans et des malades, elles s'étaient transformées en confréries qui fonctionnaient comme des sociétés de secours mutuel pour s'entraider. Ces mutuelles ou confréries dans les villages ruraux aidaient à reconstruire les granges incendiées ou à supporter les mauvaises récoltes. Elles se mirent par la suite sous la tutelle d'un saint patron et augmentaient les aides à tous les déshérités, bien qu'ils ne soient pas membres des confréries. Elles s'appelèrent même « Charités ». Elles étaient composées d'hommes seulement car, c'étaient les seuls à cette époque qui pouvaient faire des affaires et posséder des propriétés<sup>10</sup>.

C'est durant la Nuit mystique que Vincent de Paul avait découvert que *les pauvres le touchaient personnellement et qu'il avait l'obligation de les aider*. Lorsqu'il arrive à Chatillon, il découvre que la charité pour être efficace doit être vécue en *groupe* et être *organisée*. Il établit alors dans le village une Charité, comme elles existaient dans d'autres lieux. Il cite lui-même la Charité de Rome (cf. VP XIII, 423). Mais il apporte deux modifications — c'est en cela que sa fidélité est créatrice : la première, il l'a créée seulement avec des femmes. C'est une audace inconcevable dans une époque où les femmes étaient exclues de la société civile, du travail et de la politique. Dans l'association il réunit, en dehors de toute norme, les nobles et les gens du peuple. Les femmes « riches » pour subvenir aux besoins, car *« l'expérience nous fait voir qu'il est absolument nécessaire que les femmes ne dépendent point en ceci des hommes, surtout pour la bourse »* (VP I, 79)<sup>11</sup>,

<sup>10</sup> Ver JEAN CHELINI, *Histoire religieuse de l'Occident médiéval*, Hachette Pluriel, rééd. 1997.

<sup>11</sup> « Les hommes et les femmes ensemble ne s'accordent point en matière d'administration ; ceux-là se la veulent arroger entièrement, et celles-ci ne le peuvent supporter. Les Charités de Joigny et de Montmirail furent au com-



et les ouvrières — gardiennes des malades pauvres — qui reçoivent un salaire pour veiller et laver les malades. La seconde modification, est la centralisation; de telle façon qu'elles soient autonomes dans leur fonctionnement, en étant toutes membres de la même Confrérie de la Charité, pour lesquelles le directeur est Vincent de Paul, sachant qu'aucune ne peut être fondée sans son consentement (cf. VP II, 1; VP XIII, 456 ss.)

Il voulait être fidèle à ses idées rénovatrices, car il croyait que les institutions civiles ou paroissiales de Charité, comme elles fonctionnaient alors, perdaient de l'efficacité par leur souci d'unanimité et leur fonctionnement absorbant et monotone; il fallait les moderniser en étant inventif. C'est en cela que s'ancre son attitude qui le rendait réticent à prendre en charge des œuvres qui ne dépendraient pas entièrement de lui, comme la Couche (des enfants abandonnés) et l'Hôpital Général de Paris<sup>12</sup>.

En accord avec cette perception, l'archevêque de Paris, Jean-François de Gondy, donne aux prêtres de la Mission la faculté « d'ériger la Charité dans tous les lieux qu'il juge utile », et le Pape Urbain VIII dans la Bulle d'érection de la Congrégation de la Mission indique que les missionnaires « proposeront de créer les dites confréries de Charité » (VP XIII, 217, 262). Saint Vincent considéra même ces nouvelles Charités comme quelque chose œuvre propre et de la Congrégation, et il se sent animé à les visiter pour leur communiquer le souffle, les diriger et les corriger<sup>13</sup>. Ceci est tellement fort qu'une des premières missions qu'il recommandera à mademoiselle Le Gras sera de visiter les Charités des villages comme son envoyée et son lien<sup>14</sup>.

C'est là qu'apparaît le génie organisateur de sainte Louise ou, si l'on peut dire, sa fidélité à saint Vincent, mais avec une personnalité de femme sensible et astucieuse. Elle envoie à saint Vincent le rapport de ses visites et les rédige scrupuleusement de façon objective et claire, mais inclut le verbe, l'adjectif, la conjonction ou l'adverbe,

---

mencement gouvernées par l'un et l'autre sexe; on chargea les hommes du soin des pauvres valides, et les femmes des invalides; mais parce qu'il y avait communauté de bourse, on fut contraint d'ôter les hommes. Et je puis porter ce témoignage en faveur des femmes, qu'il n'y a rien à redire en leur administration, tant elles ont de soin et de fidélité» (VP IV, 71).

<sup>12</sup> ANDRÉ DODIN, C.M., *Monsieur Vincent raconté par son secrétaire* [Robineau], O.E.I.L., Paris 1991, n° 278-280: ANNALES, 114-115 (1949-1950), 238 ss. Voir BENITO MARTÍNEZ BETANZOS, C.M., « Los excluidos en tiempo de San Vicente de Paul », en *La exclusión social. XXIX Semana de Estudios Vicencianos*, CEME, Salamanca, 2004, pp. 27-31.

<sup>13</sup> Cf. VP I, 99, 339.

<sup>14</sup> Cf. VP I, 70; SLM.A, 50, 51, 52, 53.

qui indique ce qu'il faut réformer ou compléter: mais... il est nécessaire... il y a seulement un... pour ceci les autres... le plus vite possible... les autres se fâchent... le village murmure... Elle entrait dans les détails, les situations pratiques des pauvres de chaque Charité, dans chaque lieu et chaque jour, avec tous les problèmes (SLM L 4).

En ayant donné à toutes les Charités la même structure par des règlements et des objectifs identiques, en vivant le même esprit vincentien nous pouvons considérer que nous avons la raison principale du maintien et de la vitalité à travers les temps et dans les pays, malgré les diversités culturelles, au point de devenir une fédération mondiale en 1971 de: l'Association Internationale des Charités (AIC).

D'une certaine façon il y avait déjà un modèle d'unité lorsque s'est fondée la Charité de l'Hôtel-Dieu de Paris (Hôpital Municipal) (VP XIII, 823): son centre n'est pas une paroisse, mais l'hôpital et son directeur (conseiller) n'est pas le curé, mais saint Vincent de Paul ou un missionnaire lazariste qu'il déléguait. A cette Charité peut appartenir n'importe quelle femme, où qu'elle vive, c'est ainsi que les femmes de la haute aristocratie dotées d'un titre ou par fortune ont appuyé cette Charité à coup de millions, permettant de se sortir de grandes catastrophes et de mener à bien des entreprises qui exigeaient des sommes considérables. Cela devenait une multinationale de charité: victimes de guerre, galériens, immigrants, hôpitaux: ceux réservés aux pauvres<sup>15</sup>.

## Les Filles de la Charité

Onze ans après avoir fondé la première Charité à Chatillon, Vincent de Paul écouta une vachère, Marguerite Naseau, lui dire qu'il serait mieux de substituer aux gardiennes qui contre salaire exécutaient leur travail, par des filles qui le feraient par amour et par vocation, et elle s'offrit pour débiter. Sa fidélité se trouva en conflit: d'une part son désir de rester fidèle au Règlement de la première Charité, et d'autre part, être fidèle à Dieu qui lui parlait par cette jeune<sup>16</sup>. La fidélité innovante était en train de renaître.

Commence alors une période de doutes terrible pour les deux saints, entre la fidélité au message divin traditionnel en faveur des pauvres et la créativité audacieuse pour adapter les Charités à la nouvelle situation qui se présentait. Saint Vincent savait que de nombreux projets, qu'ils soient utopiques ou non, ne verraient pas le jour

<sup>15</sup> BENITO MARTÍNEZ BETANZOS, C.M., *Empeñada en un paraíso para los pobres*, CEME, Salamanca, 1995, p. 73 ss.

<sup>16</sup> VP IX, 20, 90, 203, 233-234, 416, 542.

si l'on ne savait unir fidélité et audace créatrice. Sainte Louise le savait aussi certainement, mais sept ans avant la mort de son époux, tourmentée par son infidélité de ne s'être pas faite religieuse, elle mettait inconsciemment en avant la fidélité à elle-même plus que la fidélité aux pauvres. Et cette infidélité fut sur le point de mettre un terme à la fidélité à sa vocation, parce qu'au début, Louise pensait fonder une nouvelle congrégation religieuse avec des jeunes qui s'étaient unies avec Marguerite Naseau, pour rester ainsi fidèle au vœu qu'elle avait fait alors qu'elle était jeune. Vincent s'y opposa, parce que cela le conduisait à les enfermer en clôture (cf. VP I, 79, 113).

Ils ont échangé, prié et ont conclu que la fidélité à Dieu et aux pauvres les conduisait dans une nouvelle direction : la fidélité à une association distincte, la Compagnie, regroupant des jeunes du peuple dans une Charité pour elles seulement. Louise devait assumer cela sans le moindre doute ; nerveuse, elle insistait dans une réalisation rapide, têtue comme elle était, elle ne cessait d'insister contre vents et marées. Saint Vincent tentait de la contenir (cf. VP I, 200). Mais il était convaincu que Dieu attendait quelque chose d'exceptionnel de Louise (cf. VP I, 218-219) et il l'autorisa à débiter une expérience sans grande portée (cf. VP I, 218-219). Finalement en novembre 1633 ils décidèrent de commencer la nouvelle Charité de façon stable avec Marie Joly et deux ou trois autres compagnes (cf. VP I, 227 ; GOBILLON, p. 51). Marguerite Naseau était morte cela faisait neuf mois (cf. VP I, 185). Cette fidélité était aussi audacieuse que le Procureur Général eut peur de leur donner l'autorisation, constatant que des filles sans titre de noblesses dirigeaient des établissements publics (SLM L 283).

La Charité des filles était une charité de monsieur Vincent qui savait combien l'administration revenait à la supérieure. Vincent connaissait bien les qualités et les valeurs de Louise de Marillac, et bien plus que de lui déléguer la Compagnie, il la lui remet entre les mains. Le premier règlement et l'horaire quotidien ont été rédigés par Louise. Vincent ne fit que peu de corrections et proposa qu'elle-même l'explique, il n'accepta de les présenter qu'après la demande insistante de Louise face au respect qu'elle avait pour son directeur, et il dut le faire en juillet 1634.

Vincent, sans considérer les règles sociales de subordination de la femme à l'homme, chargea mademoiselle Le Gras, d'être une collaboratrice simple, déployant une fonction identique à la sienne, il lui remit un travail égal au sien et lui donna autant de responsabilité qu'il avait lui-même<sup>17</sup>. Cependant, Louise ne dut jamais se hisser au

---

<sup>17</sup> Cf. VP I, 237, 240 ss., 282, 302-303.

même rang que son directeur. Sa fidélité était la fidélité d'une collaboratrice. Il le savait et savait aussi que Louise n'entreprendrait rien indépendamment de lui, ni sans qu'il ne le sache.

Je pense que le parallélisme d'une fidélité créatrice et audacieuse est si évident qu'essayant de faire de la fiction rétrospective et considérant tout au plan humain seulement, je me risquerai à dire que si l'un des deux avait manqué, l'actuelle Compagnie des Filles de la Charité n'aurait pas existé. Saint Vincent de Paul et Sainte Louise de Marillac sont les fondateurs de la Compagnie des Filles de la Charité à part égale : le charisme vincentien est aussi le charisme « louisien »

### **Le choc des fidélités**

Saint Vincent tout comme sainte Louise désiraient être fidèles à Dieu qui leur parlait par les événements de la vie et de la raison pour le bien des pauvres. Mais leur formation, leur personnalité et leurs familles étaient différentes. C'est la raison pour laquelle leur façon de concevoir la fidélité à Dieu et aux pauvres était différente, lorsqu'il s'agissait de déterminer les structures de la Compagnie, spécialement pour ce qui est le Supérieur Général de la Compagnie : Le Supérieur Général de la Mission ou les évêques des diocèses ?

Le désaccord entre les deux saints avait ses raisons : Vincent de Paul, désirant être fidèle aux pauvres, voyait difficilement que l'archevêque approuve la Compagnie si elle dépendait d'un prêtre, bien qu'il fût monsieur Vincent ; mais sous la dépendance de l'archevêque, il pensait obtenir plus facilement une approbation. La dépendance de l'archevêque favorisait la nature de la confrérie face à une institution religieuse. De plus, Vincent de Paul sentait l'opposition dans sa congrégation, à laquelle il devait se maintenir fidèle, pour assumer la direction d'une compagnie féminine. Pour tous ces motifs, il désirait que la Compagnie dépende entièrement de l'archevêque de Paris.

Louise s'opposa totalement, bien qu'avec douceur et délicatesse féminines (SLM L 130, 199, 238). Louise voulait aussi être fidèle à sa vocation de Fille de la Charité, à la Compagnie et aux pauvres, et ces raisons ne lui importaient pas. Réaliste et observatrice, elle connaissait toutes ses filles y compris dans leurs psychologies et leurs particularités, elle savait que ces simples filles des champs avaient besoin de prêtres bien préparés ; elle craignait aussi, que les Filles de la Charité fussent refusées dans certains diocèses, elles demeureraient sous l'autorité de l'archevêque de Paris, car si elles avaient dépendu des évêques, chacun d'entre eux les auraient dirigées selon leur bon plaisir.

Est-ce à dire que la fidélité de sainte Louise a été plus audacieuse que celle de saint Vincent dans la conception des structures de la Compagnie. Bien plus qu'audacieuse, sa fidélité était téméraire. Alors que Vincent de Paul, licencié en droit, se référait au Concile de Trente et à la Constitution *Quaecumque* de Clément VII (1604) pour fixer la nature juridique des Filles de la Charité, Louise méditait avec une mentalité pratique : elle rêvait que soit faite une seule institution ou congrégation en deux corps, un de missionnaires vincentiens et l'autre de servantes. Ce fut un rêve, uniquement un rêve, parce que cela ne survint pas durant son vivant, ni après sa mort. Il semble que personne n'ait accepté ses désirs qui étaient beaucoup trop audacieux ou peut-être prophétiquement prématurés.

Sa vision aurait pu être historique, mais il lui a suffi de parvenir quatre fois à imposer sa vision d'une union entre la Compagnie et la Congrégation qui eut peut-être changé notre histoire<sup>18</sup>.

Vincent de Paul a aussi assumé cette vision audacieuse pensant qu'il devait aussi y être fidèle. Il resta en retrait aux débuts, mais il donna à la fin de sa vie la sensation d'assumer la position de Louise. Les arguments qu'il a exposés aux confrères pour les convaincre de l'adéquation qui existait entre l'aide spirituelle aux Filles de la Charité et les fins de la nature de la Mission (6 décembre 1658) nous le montrent. Il donne l'impression, finalement, qu'il n'osa pas présenter en public un argument qui eut paru suspect aux missionnaires, mais il les exposa sans hésitations au P. de la Fosse en février 1660 :

« Les Filles de la Charité étant entrées dans l'ordre de la Providence comme un moyen que Dieu nous donne de faire par leurs mains ce que nous ne pouvons pas faire par les nôtres. Ces filles sont appliquées comme nous au salut et soulagement du prochain ; et si je dis avec nous, je ne dirai rien de contraire à l'Évangile » (VP VIII, 237-240).

Quelques jours avant il avait écrit au P. Dehorgny qu'il était de l'obligation du P. Cuisot, « *comme supérieur des missionnaires, avoir la même vue sur ces filles qu'il a sur les séminaristes, et que ceux qui les instruisent, confessent et dirigent le fassent par ses avis, et non pas indépendamment de lui* » (VP VIII, 233).

Si la société actuelle et la vie exigent et nécessitent une égalité totale dans les droits et les fonctions entre les hommes et les femmes, le temps ne serait-il pas venu de réaliser la vision de Louise de Marillac, une seule Institution avec deux corps ?

---

<sup>18</sup> SL.E, 33, 53, c. 228, 374.

## La Congrégation de la Mission

Saint Vincent de Paul aussi, lorsqu'il a fondé la Congrégation de la Mission a été fidèle au contexte dans le lequel le clergé de son époque vivait.

Dès le début du XVI<sup>ème</sup> siècle la société européenne avait souffert de grandes transformations sociales. L'urbanisation exigeait de nouvelles formes de vie religieuse. Si pour les nécessités de la société rurale les moines ont répondu avec leurs monastères propriétaires terriens, si pour évangéliser les premières villes avaient été nécessaires les frères prédicateurs mendiants ou enseignants en théologie dans les Universités, avec la propagation du protestantisme il était nécessaire d'avoir des prêtres qui catéchiseraient le peuple et éduqueraient les enfants dans les collèges, en vivant dans de petites maisons, mais toutes regroupées par un Supérieur Général. Ainsi est née une nouvelle classe de religieux, de clergé régulier, proche des séculiers pour mieux mettre en œuvre l'apostolat. Ils ne se sont pas orientés vers une ascèse pénitentielle rigoureuse, mais vers des activités apostoliques : les Jésuites (1540), les Camilliens (1582), Escolapios (1597). Parmi eux ce sont les jésuites que saint Vincent aura présents en divers aspects de l'organisation de sa Congrégation<sup>19</sup>.

Face à un clergé séculier décadent il s'est créé une structure nouvelle d'associations sacerdotales ; les congrégations séculières : les Oratoriens de saint Philippe Néri (1575) ; les Oblats (1578), les Oratoriens de Bérulle (1613), la Congrégation de la Mission (1625). Toutes sans votes publics, les uns avec vœux privés, les autres sans vœux.

Saint Vincent ne fit rien de plus que de s'inscrire dans ce courant qui grandissait. La Congrégation de la Mission est la moins créatrice et audacieuse de toutes les institutions que fonda le saint, mais peut-être l'a-t-il inscrite dans une plus grande fidélité à ses racines paysannes et aux pauvres. Et parce que la fidélité aux pauvres suppose une permanence, il introduisit des vœux privés avec tout spécialement le vœu de pauvreté qui touche l'usage et non la propriété des biens personnels.

Il a été audacieux dans les vœux. Parce que depuis que Luther avait publié (1521) son *Jugement sur les vœux* (De Voti Monasticis)<sup>20</sup>, les couvents d'Europe Centrale s'étaient vidés, l'état religieux était dévalorisé et la valeur des vœux était dépréciée. Au temps de saint Vin-

<sup>19</sup> Cf. VP III, 244-248 ; VP V, 294-301.

<sup>20</sup> Voir une synthèse et la critique dans RICARDO GARCÍA VILLOSLADA, S.J., *Martín Lutero*, vol. II, BAC, Madrid, 1973 pp. 45-55.

cent *la mission comptait davantage que les vœux*. Il n'est pas étrange qu'en les introduisant il rencontra une telle opposition parmi les missionnaires qui voyaient négativement d'être considérés comme religieux, saint Vincent affirmait lui-même que l'état religieux était mal vu par la société, même par la Curie Romaine et le Pape<sup>21</sup>. Mais saint Vincent pensait que les vœux étaient la fidélité et *la stabilité* pour une permanence dans la fidélité aux pauvres<sup>22</sup>.

*La Fidélité à la Parole écrite*: Une fois établies les grandes fondations, il fallait former les membres. Alors apparaît chez les fondateurs une nouvelle fidélité: *la fidélité à la Parole par les Saintes Ecritures*.

Traduction : BERNARD MASSARINI, C.M.

---

<sup>21</sup> Cf. VP III, 348; VP IV, 541.

<sup>22</sup> Cf. VP II, 396; VP III, 223-225, 348, 350; VP IV, 329, 541; VP V, 295-301.